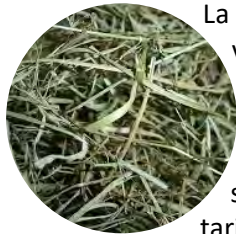


Sommaire

- * Agenda, Actualité p.1
- * Sanitaire p.2
Des aides sanitaires
- * Services p.2
Les services proposés par la FDO
- * Pratique p.3
Synel : outil pour les éleveurs
Exemples de claies à faire
- * Technique p.4
Bien réussir son enrubannage
- * Marchés p.4
Cotation de l'agneau français

AGENDA

* A partir du 1er juin, Campagne d'analyses de fourrages



La Maison de l'Élevage, comme tous les ans, vous propose de réaliser des analyses de fourrages. Vous pouvez soit nous apporter vos échantillons à Albi, soit les faire passer à vos techniciens ! Cette organisation collective permet de proposer des tarifs préférentiels (30 € la 1ère analyse, 25 € les suivantes) et d'avoir un conseil technique en fonction des résultats.

* Le 14 et 15 juin, Tarnivores à Albi

La filière ovine allaitante sera présente à partir du vendredi 14 au soir sur la place du Lapérouse. Venez déguster des produits tarnais et passer un bon moment autour d'un apéro-concert !



* Les formations de l'automne

La Maison de l'Élevage et le GDS du Tarn vous propose cet automne différentes formations. Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à nous contacter et vous inscrire :

- Maîtriser les spores butyriques pour améliorer la qualité du lait - 0.5 j - Septembre 2024
- Utiliser SYNEL pour son troupeau ovin ou caprin - 0.5 j - Octobre 2024
- Choisir mes clôtures, maîtriser leur pose et l'électrification - 1 j - Novembre 2024
- Utiliser la phyto-aromathérapie sur mon élevage - 1 j - Décembre 2024

Facebook @serviceovintarn

Retrouvez des conseils techniques du service ovin de la Maison de l'Élevage, toute l'actualité ovine du Tarn, des témoignages, des vidéos !



BULLETIN N°44 – Mai 2024

Le feuillet



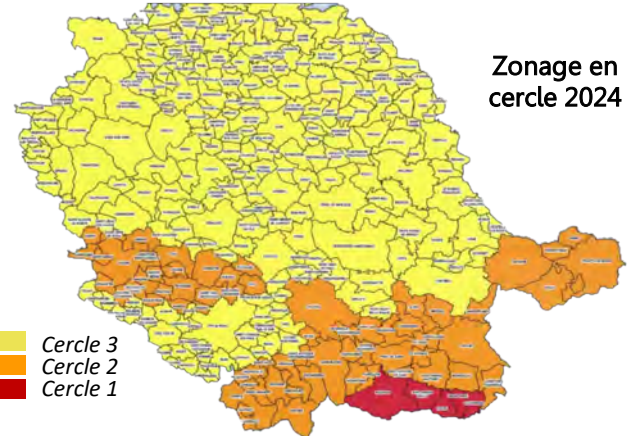
du moutonnier

ACTUALITE

* Avant le 31 juillet : Dossiers

« Prédation et protection des troupeaux »

Les éleveurs peuvent être aidés dans la mise en place de mesures de protection des troupeaux, en fonction de leur commune et du zonage en cercles. Cela concerne des aides aux chiens de protection, aux clôtures et à la surveillance.



Attention, les dossiers de demande doivent être déposés avant le 31 juillet 2024. Pour être éligibles, les troupeaux doivent pâturer au minimum 30 ou 90 jours en fonction des cercles. Il existe également des plafonds de dépense globale calculés en fonction du cercle, de la durée de pâturage, du type de conduite et du nombre de brebis ! La Maison de l'Élevage du Tarn peut vous aider à réaliser et déposer ces dossiers d'aide (05.63.48.83.16).

| Investissements éligibles | | Plafond de dépense* | Aide |
|--|--|---|------|
| Investissement Chiens Cercle 1, 2 et 3 | Achat | 375 € / chien | 80 % |
| | Entretien | 815 € / chien / an | 80 % |
| | Stérilisation | 250 € / chien | 80 % |
| | Suivi d'expert | 2 000 € / an | 100% |
| Parcs électrifiés Cercle 1 et 2 | Parcs électrifiés fixes ou mobiles, systèmes d'électrification et appareils de contrôle. | Plafonds pluriannuels : 13 000 € (Cercle 2) à 31 500 € (Cercle 1) | 80 % |
| Surveillance Cercle 1 | Surveillance effectuée par l'éleveur | Forfait / jour 30.75 € | 80 % |

* Attention : il existe des plafonds de dépense globale calculés en fonction du cercle, de la durée de pâturage, du type de conduite et du nombre de brebis !

Attention : les demandes de paiement pour les dossiers 2023 doivent être finalisées avant le 30 juin 2024 !

SANITAIRE

Des aides sanitaires pour vous aider



Le GDS du Tarn, connu également sous le nom d'ALMA, a pour mission essentielle la gestion sanitaire des animaux d'élevages sur le Tarn. Association de loi 1901 au service des éleveurs et pilotée par les éleveurs, elle assure notamment :

- Des **programmes collectifs** de prévention, de qualification et de maîtrise des maladies d'élevage (bovins, ovins, caprins, etc.).
- Une **gestion des maladies réglementées** au travers du suivi des prophylaxies, en tant que section de l'Organisme

à Vocation Sanitaire (OVS) régional, délégataire de l'Etat pour ces missions.

- Un **mutualisme**, comme fondement de l'action des GDS (fonds de solidarité, etc.).

En cas de problème sanitaire, le GDS du Tarn (avec l'aide du Département du Tarn et de la Caisse Régionale de Solidarité Régionale) vous permet d'établir un diagnostic et peut vous accompagner dans un plan de maîtrise. Vous retrouverez ci-dessous un aperçu des sujets sur lesquels nous pouvons vous aider en 2024.

Information sur ces aides au 05.63.48.83.16

| Aide aux diagnostics | | |
|--|---|---|
| Tout évènement sanitaire important | <ul style="list-style-type: none"> • En cas de séries d'avortements, de maladies néonatales, de forte mortalité, de suspicion de paratuberculose,... • Mise en place du Suivi Sanitaire Approfondi avec votre vétérinaire et le GDS | <ul style="list-style-type: none"> • Aide du département / GDS : 50 % des analyses et des honoraires vétérinaires plafonnés à 400 € • Aide de la CRSSA : 50 % à 100 % des frais d'analyses en fonction des problématiques. |
| Parasitisme | Plan de gestion du parasitisme sur les élevages grâce à une aide aux coprologies. | <ul style="list-style-type: none"> • Aides cumulées du GDS et de la CRSSA : 50 % à 80 % des frais d'analyses en fonction du nombre de copro réalisées. |
| Germes dans le lait | Maîtrise de la qualité du lait après un auto-contrôle positif. | Aide CRSSA de 50% des frais d'analyses avec un plafond de 750 à 1500 € |
| Aide à la prévention sanitaire | | |
| Aide à l'approche sanitaire globale | Mise en place d'un suivi élevage pour une gestion préventive de la santé par le GDS. | <ul style="list-style-type: none"> • Aide CRSSA de 200 € sur la réalisation d'un diagnostic initial par le GDS la 1ère année, 100 € sur les 2 années suivantes. |
| Aide aux jeunes installés | Sensibiliser les jeunes installés aux enjeux sanitaires dès leur 1ère année. | <ul style="list-style-type: none"> • Aide CRSSA la 1ère année d'installation de 100 € d'actes sanitaires et de 100 € pour une visite technique du GDS. |
| Action de maitrise et d'assainissement | | |
| Border Disease | <ul style="list-style-type: none"> • Plan de détection et de maîtrise pour limiter la propagation de la maladie • Aide à la vaccination la 1ère année | <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge annuelle du GDS avec l'aide du département pour les dépistages en prophylaxie et sur lait de tank. • Aide de 50 % (GDS et CRSSA) pour les recontrôles des élevages positifs et la vaccination. |
| Visna Maedi | <ul style="list-style-type: none"> • Plan de maîtrise et de détection pour limiter la propagation de la maladie | <ul style="list-style-type: none"> • Aide au dépistage (GDS et CRSSA de 50 à 100 %) • Aide au maintien de la qualification chez les sélectionneurs (en fonction du protocole d'assainissement aides GDS, fonds Visna Lacauene et CRSSA) |

SERVICES

Les services proposés par la FDO

La FDO 81 est une association chargée de représenter tous les éleveurs ovins du département. Vous êtes adhérents FDO, vous pouvez donc bénéficier de différents services :

Du matériel à votre disposition

La FDO vous propose d'utiliser en commun du matériel facilitant votre travail : cage de retournement, parc de tri mobile, barrières, sérateur électrique, crampillonneuse.

Tout adhérent peut utiliser ce matériel. Il vous sera juste demandé une participation forfaitaire de 20 à 40 € (en fonction du matériel emprunté).

Pour ces différents services, n'hésitez pas à vous renseigner au 05.63.48.83.16 ou sur fdo81@gmail.fr.

Un Fonds de soutien en cas d'attaques de chiens errants.

Ce fonds a été mis en place pour aider les éleveurs victimes d'attaques de chiens errants sur leur troupeau, quand le chien responsable ne peut être identifié. En cas de mortalités d'animaux, vous recevez un montant forfaitaire allant de 80 à 120 € par brebis ou béliers.

Pour avoir recours à ce fonds, il suffit juste de fournir une preuve de l'attaque (passage OFB, déclaration auprès de la gendarmerie, attestation vétérinaire) et remplir une simple déclaration.

Suivez nous sur : Facebook/FDOTarn



PRATIQUE

SYNEL : un outil pratique pour les éleveurs !

SYNEL un outil simple et complet

SYNEL ovin vous aide dans le suivi de votre troupeau de brebis, au jour le jour. Cet outil est composé d'un portail Internet mais également d'une application Smartphone. Tous les éleveurs du département ont un accès à SYNEL « pour tous » : cela vous permet de vérifier toutes les notifications enregistrées pour votre élevage en base nationale, aussi bien les notifications faites par vous mais aussi votre délégataire : indispensable à utiliser en cas de contrôle !! Mais il existe différents niveaux d'utilisation (voir tableau ci-contre).

Une application Smartphone

L'application SYNEL Ovin Caprin est disponible pour les élevages en niveau 2 sur les différents stores (Android ou iPhone). Elle permet de saisir directement en bergerie les mises bas, les entrées et sorties des animaux, de gérer l'allaitement des agneaux et la pose d'une boucle rouge. L'éleveur peut aussi créer des lots de brebis qui lui serviront dans la gestion du troupeau mais également retrouver des brebis appartenant déjà à un lot ! Cette application est faite pour fonctionner avec un lecteur de boucles électroniques : le numéro de boucle est lu par un lecteur électronique et transféré par Bluetooth au téléphone ! Vous pouvez alors facilement : bipper tout un lot d'agneaux à vendre, bipper un lot de brebis échographiées pleines pour l'enregistrer, repérer facilement des brebis déjà saisies dans un lot, etc...



| Adhésion | Fonctions |
|---------------------------------------|---|
| Pour tous (Web) | Permet de consulter l'historique des notifications, faire son recensement annuel. |
| Niveau 1 (Web) 8€ HT* | Permet : • Les fonctionnalités du niveau pour tous + • La réalisation des documents de circulation et les notifications de mouvements |
| Niveau 2 (Web et Application) 111€ HT | Permet : • Les fonctionnalités du niveau 1 + • De saisir le carnet d'agnelage, les entrées, les sorties ... • De faire des lots ou de gérer des troupeaux différents. • De valoriser les données et d'avoir des bilans techniques. • D'enregistrer des traitements sanitaires. |

*Attention : les tarifs pour les notifications de mouvements évoluent !

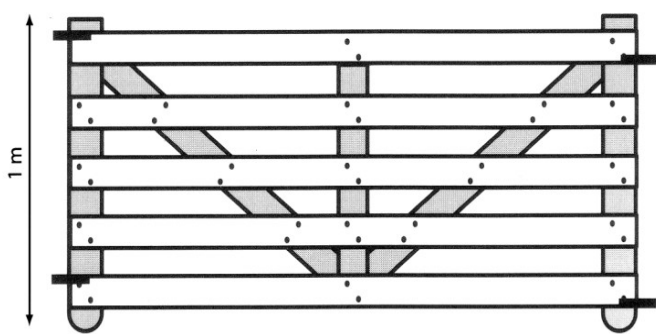
Vous pouvez faire vos notifications 2024 sous SYNEL à un tarif réduit : 8 € HT (9.60 € TC). En parallèle, chaque document de circulation papier, envoyé pour saisie à la Maison de l'Élevage en 2024 sera facturé 3.5 € (5 € pour les saisies 2025). Il est donc désormais **plus avantageux d'utiliser SYNEL au-delà de 2 mouvements notifiés par an**. Si vous êtes intéressé contactez nous au 05.63.48.83.16. Vous pouvez également vous inscrire à la formation SYNEL du mois d'Octobre !

PRATIQUE

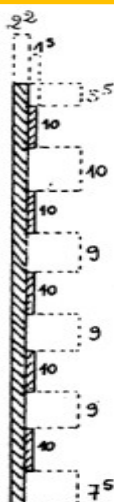
Exemples de claies simples à faire

Claie simple

1 à 3 m



C'est une claie solide, à utiliser notamment pour pousser les animaux

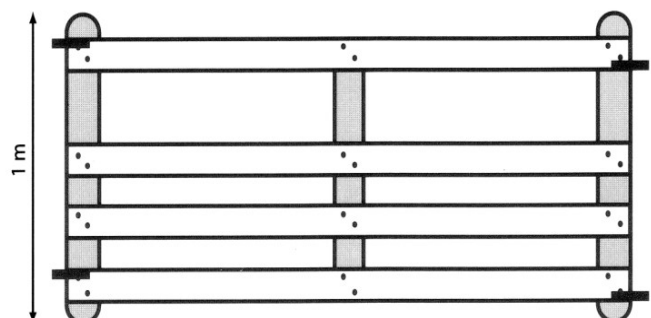


Quelques conseils:

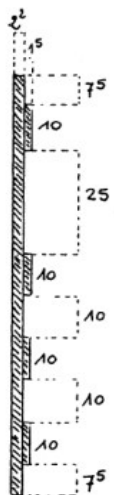
- La manipulation des claies doit pouvoir être effectuée facilement par une personne seule. Elles doivent donc être aussi légères que possible, tout en étant suffisamment solides pour résister aux chocs et à la pression des animaux. Le bois de peuplier est un des plus légers (attention à ce qu'il soit bien sec pour éviter qu'il ne se vrille par la suite)
- Les claies d'un même élevage doivent être standardisées sur un modèle de base pour permettre un assemblage simple et pratique.
- Prévoir des emplacements de rangements en hauteur, contre les murs de la bergerie, pour suspendre les claies.

Claie réversible

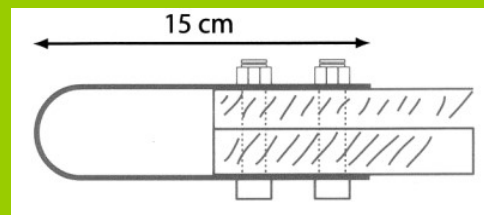
1 à 3 m



Deux utilisations possible: séparer 2 lots de brebis ou permettre l'accès des agneaux aux parc à agneaux



Un système d'attache simple



Les ferrures d'assemblage sont en fer plat, plié en U, et percé pour être boulonné sur les claies. Pour l'assemblage des claies, les piquets en forme de T sont les plus pratiques.

Avec les caprices de la météo de ces dernières années, de plus en plus d'éleveurs ont recours à l'enrubannage. Cela permet une souplesse : faucher de manière précoce, tout en sécurisant la récolte sur le plan climatique. Cependant c'est une technique qui coûte cher (cf. tableau ci-contre). Nous vous proposons de refaire un point sur les précautions à prendre pour bien conserver ce fourrage.



50 à 60 % de MS dans la balle

Bien qu'il soit techniquement possible de réaliser de l'enrubannage à des teneurs en MS inférieures, le pressage à 50-60 % MS (60 % pour les luzernes) constitue une sécurité vis-à-vis des risques sanitaires et de la qualité du fourrage. Pour éviter le développement des butyriques ainsi que l'action des enzymes responsables de la baisse des valeurs azotées (protéases), une teneur en MS de 40 % minimum en tout point de la balle doit être recherchée. Pour cela un fanage est souvent préconisé. De plus, la présence de terre (attention aux taupinières !) accentue les risques de listériose.

Le délai entre le pressage et l'enrubannage doit être réduit au minimum (inférieur à 24h). Cela permet d'éviter l'échauffement du fourrage donc la baisse de sa valeur alimentaire, mais aussi de maîtriser les fermentations indésirables.

Des bottes bien stockées et « taggées » !

Une fois filmé, l'enjeu est de prévenir la moindre perforation : stocker à la verticale sur un sol stabilisé, limiter la manipulation pour éviter de les déformer, protéger des oiseaux et des rongeurs,... L'identification des bottes facilite la répartition et distribution en fonction du type d'animaux au cours de l'hiver. Les marques sur les bottes à l'aide de bombes de peinture de couleur

| Coût des fourrages (type RGH en €/tMS)* | | | | |
|---|--------|--------|--------|--------|
| Rendement/coupe (t MS/ha) | 2 t MS | 3 t MS | 4 t MS | 5 t MS |
| Ensilage | 123 € | 90 € | 73 € | 63 € |
| Foin | 96 € | 69 € | 62 € | 53 € |
| Enrubannage | 126 € | 110 € | 97 € | 94 € |

* Source PEREL 2024: parcelle à 3 km et prix comprenant récolte, déplacements, intrants (coût du travail exclu)

Obtenir une balle dense mais légère

L'obtention d'une balle dense tient à plusieurs paramètres : la confection d'un andain large, le type de presse, et surtout la matière sèche au pressage. Des balles denses et légères peuvent être empilées sans risque. Dans le cas contraire, l'affaissement du tas engendre des distensions de films qui accroissent sa perméabilité et le développement des moisissures.

Un bon filmage pour le maintien des conditions anaérobies

L'objectif de l'enrubannage est de maintenir une absence d'oxygène avec un pH de stabilité inférieur à 5.1. C'est cela qui évite les fermentations indésirables et conserve la qualité nutritionnelle. La réussite de la conservation tient en grande partie au maintien de l'intégrité du film plastique. Le filmage est donc une étape importante : le nombre de couches à appliquer dépend du type de fourrage et de la durée de conservation prévue. En général, 4 couches déposées avec un recouvrement de 50 % sont suffisantes pour un enrubannage d'herbe consommé dans l'année (prévoir plus pour de la luzerne). Attention un fourrage trop sec et rigide peut plus facilement perforer le film.

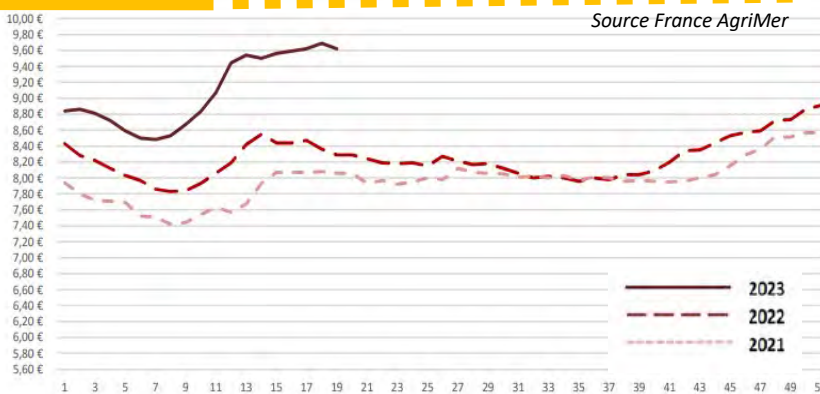
(rouge, bleu, vert) pour animaux résistent aux intempéries toute une campagne. Les brebis à forts besoins, c'est-à-dire celles en début de lactation sont prioritaires sur les meilleurs fourrages, c'est-à-dire généralement ceux récoltés le plus tôt !



MARCHÉS

Cotation de l'agneau français

Le cours de l'agneau français a dépassé les 9 € 60 / kg carcasse entrée abattoir depuis la mi avril. La hausse du cours a été spectaculaire au mois de février mars pour dépasser les 9 € avant Pâques. Avec le Ramadan et Pâques au mois de mars, la demande a été très forte. En parallèle, il a manqué des agneaux abattus en France et les importations de viande ovines étaient également en recul cette année (-4 % par rapport à l'année précédente). Depuis Pâques et durant tout le mois d'avril, les cours se sont maintenus et restent encore aujourd'hui au dessus des 9 € 50 / kg carcasse.



Plus d'infos ?

Service Ovin de la Maison de l'Élevage
05.63.48.83.16 ou accueil@eleavage-tarn.fr
www.elevage-tarn.fr



Maison de l'Élevage Tarn



GDS Tarn

